

rendre une décision provisoire de dumping d'ici la fin de l'année.

● A la demande d'un petit producteur de magnésium des États-Unis, les exportations de magnésium en provenance du Canada font, depuis le 25 septembre, l'objet d'enquêtes en matière de droits antidumping et compensateurs. La Commission du commerce international des États-Unis procédera à la détermination préliminaire de préjudice d'ici la mi-octobre. Si elle conclut qu'il y a préjudice, les enquêtes se poursuivront, les déterminations préliminaires de subventions et de dumping étant respectivement prévues pour novembre 1991 et mars 1992.

● Une entente de longue date, prévoyant l'arrêt d'une enquête en matières de droits compensateurs sur les framboises rouges en provenance du Canada a été résilié le 20 septembre suite à une demande formulée par le Canada au nom du gouvernement et de l'industrie de la Colombie-Britannique. Bien que l'enquête ait repris, les producteurs

américains ont retiré leur plainte, mettant ainsi fin au processus.

● Le 10 juillet, le département du Commerce des États-Unis révoquait l'ordonnance des droits compensateurs de 1986 sur les produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance du Canada. Le droit de 0,72 %, imposé à un exportateur canadien, sera donc aboli après avoir fait l'objet de nombreux recours devant les tribunaux américains.

● Un rapport du General Accounting Office sur les programmes céréaliers de pays étrangers devrait être rendu public en octobre. Le 22 août, le ministre responsable des céréales et des oléagineux, M. Mayer, annonçait que le Conseil des grains du Canada allait entreprendre une étude de l'incidence des programmes américains à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux sur le revenu agricole du Canada.

● Le 23 juillet, le Canada a

présenté son premier mémoire au groupe spécial du GATT chargé d'examiner la plainte du Canada concernant les pratiques américaines touchant le vin et la bière. La décision du groupe spécial devrait être connue en décembre. Un autre groupe spécial du GATT, formé pour examiner une plainte américaine contre les mesures canadiennes régissant la bière importée, devrait rendre une décision sous peu. Par ailleurs, des fonctionnaires canadiens ont rendu une décision finale de dumping dans le cas de l'importation, en Colombie-Britannique, de bière de trois producteurs américains. La marge moyenne de dumping constatée se situait à près de 30%. Le Tribunal canadien de commerce extérieur doit maintenant déterminer, d'ici au 2 octobre, si les importations causent un préjudice aux producteurs canadiens.

Pour de plus amples renseignements...

Voici une liste des agents de l'Ambassade qui suivent de près les événements décrits dans le présent document. Le numéro de téléphone principal de l'Ambassade est le (202) 682-1740

ALE de politique commerciale

William Dymond, Ministre-conseiller, poste 7334

Politique économique

Ted Hobson, Ministre-conseiller, poste 7427

Développement commercial

David Ryan, Ministre-conseiller, poste 7742

Congrès

Michael Lair, Conseiller, poste 7344

Energie

Guy Saint-Jacques ou
Margaret Martin, Conseillers,
postes 7741 ou 7506